



**AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD
RELATIF A L'ORGANISATION DE L'ELECTION
DES REPRESENTANTS DES LOCATAIRES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE 3F OCCITANIE**

ENTRE :

3F OCCITANIE, Société anonyme d'habitations à loyer modéré, dont le siège social est situé 12 rue Jules Ferry – 81200 MAZAMET, représentée par son Directeur Général, M. Jean-Pierre MOTTE, dûment habilité(e) aux fins des présentes,

ci-après désignée **la Société**

ET :

La CSF, représentée par Monsieur Fioramento RAMETTA, Président de l'Union Départementale Haute Garonne

La CNL, représentée par Monsieur Jean-Louis DILLINGER, Président de la CNL Occitanie

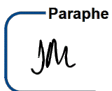
La CLCV, représentée par Madame Simone Bascoul, Présidente de l'union régionale CLCV Occitanie

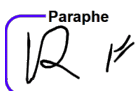
L'ASSECO CFDT OC PYREMED, représentée par Monsieur Lionel FILODEAU

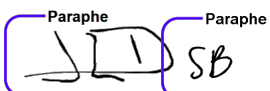
CGL, représentée par Madame Liliane RAMADE DI PAOLO (délégation donnée par Monsieur Michel FRECHET, Président de la CGL)

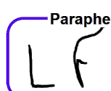
L'AFOC, représentée par Monsieur Bernard GIUSTI, Trésorier de l'AFOC

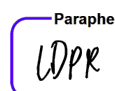
UNLI, représentée par Monsieur Alexandre GUILLEMAUD, Chargé de mission UNLI

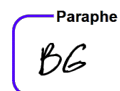
Paraphe


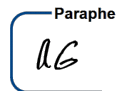
Paraphe


Paraphe


Paraphe


Paraphe


Paraphe


Paraphe


PREAMBULE

En application des articles L 422-2-1 et R 422-2-1 du code de la construction et de l'habitation, des élections seront organisées, entre le 15 novembre et le 15 décembre 2026, en vue de procéder au renouvellement des représentants des locataires au sein du conseil d'administration de la société.

Un protocole d'accord contenant les modalités pratiques de l'élection a été arrêté avec les associations de locataires et a été validé par le conseil d'administration en date du **14 avril 2026** (le « protocole électoral »).

En date du **1^{er} juin 2026**, ce protocole d'accord a été signé par les associations suivantes :

- CSF, CNL, CLCV, ASSECO CFDT OC PYREMED, CGL, AFFOC et UNILI.

Dans un souci d'harmonisation du calendrier de ces élections entre l'ensemble des sociétés du groupe 3F, et du respect des articles du code de la construction et de l'habitation tout en intégrant les plannings inhérents au prestataire, il convient de modifier « l'article 8 – Calendrier Electoral » dudit protocole.

Le présent avenant a ainsi pour objet de modifier les deux dates du processus électoral suivantes :

- Notification des candidatures aux électeurs (au plus tard 1 mois avant l'élection) : au plus tard le **lundi 19 octobre 2026 (au lieu du 09/10/2026)** ;
- Envoi du matériel de vote (au plus tard 15 jours avant l'élection) : au plus tard le **mercredi 4 novembre 2026 (au lieu du 29 octobre 2026)**

L'ensemble des autres dispositions du protocole électoral sont inchangées et demeurent applicables.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 8 – CALENDRIER ELECTORAL

- Diffusion des listes de candidats par voie d'affichage dans les halls pour les locataires en logements collectifs et par courrier pour les locataires en logement individuel un mois au moins avant la date de l'élection, **soit au plus tard le lundi 19 octobre 2026**. Ces listes sont présentées selon l'ordre défini lors du tirage au sort visé à l'article 7.
- Diffusion du matériel électoral, des bulletins de vote, des professions de foi et des listes de candidats réalisée auprès des locataires exclusivement par voie postale deux semaines au moins avant la date de l'élection, **soit au plus tard le mercredi 4 novembre 2026**.

Fait à Mazamet, le 02-juil.-2026 | 08:15 CEST

En autant d'exemplaires que de parties.

**Pour la Société
3F Occitanie**

Signé par :

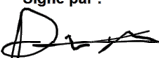
3C9D99670B1947B...

**Pour l'Association
CLCV**

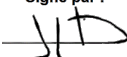
Signé par :

D3B2F35D593A412...

**Pour l'Association
CSF**

Signé par :

9B59F3DABE014B3...

**Pour l'Association
CNL**

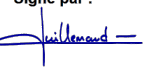
Signé par :

52E80F2A79454EB...

**Pour l'Association
L'ASSECO CFDT OC PYREMED**

Signé par :

4C551E0BCD804CF...

**Pour l'Association
UNLI**

Signé par :

5DA9FDC862E343A...

**Pour l'Association
CGL**

Signé par :

5BC53018FD0C4B2...

**Pour l'Association
AFOC**

Signé par :

AFD1F28CF1BD4A9...